

COMMUNE DE L'ISLE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU HAMEAU DE LA COUDRE

Approuvé par la Municipalité
L'Isle, le
Syndique
A.-L. Rime

Secrétaire
D. Jordan

Soumis à l'enquête publique
du
au
Au nom de la Municipalité
Syndique
A.-L. Rime

Secrétaire
D. Jordan

Adopté par le Conseil communal
L'Isle, le
Président
J. Hostettler

Secrétaire
D. Pasche

Dossier n° 1455

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

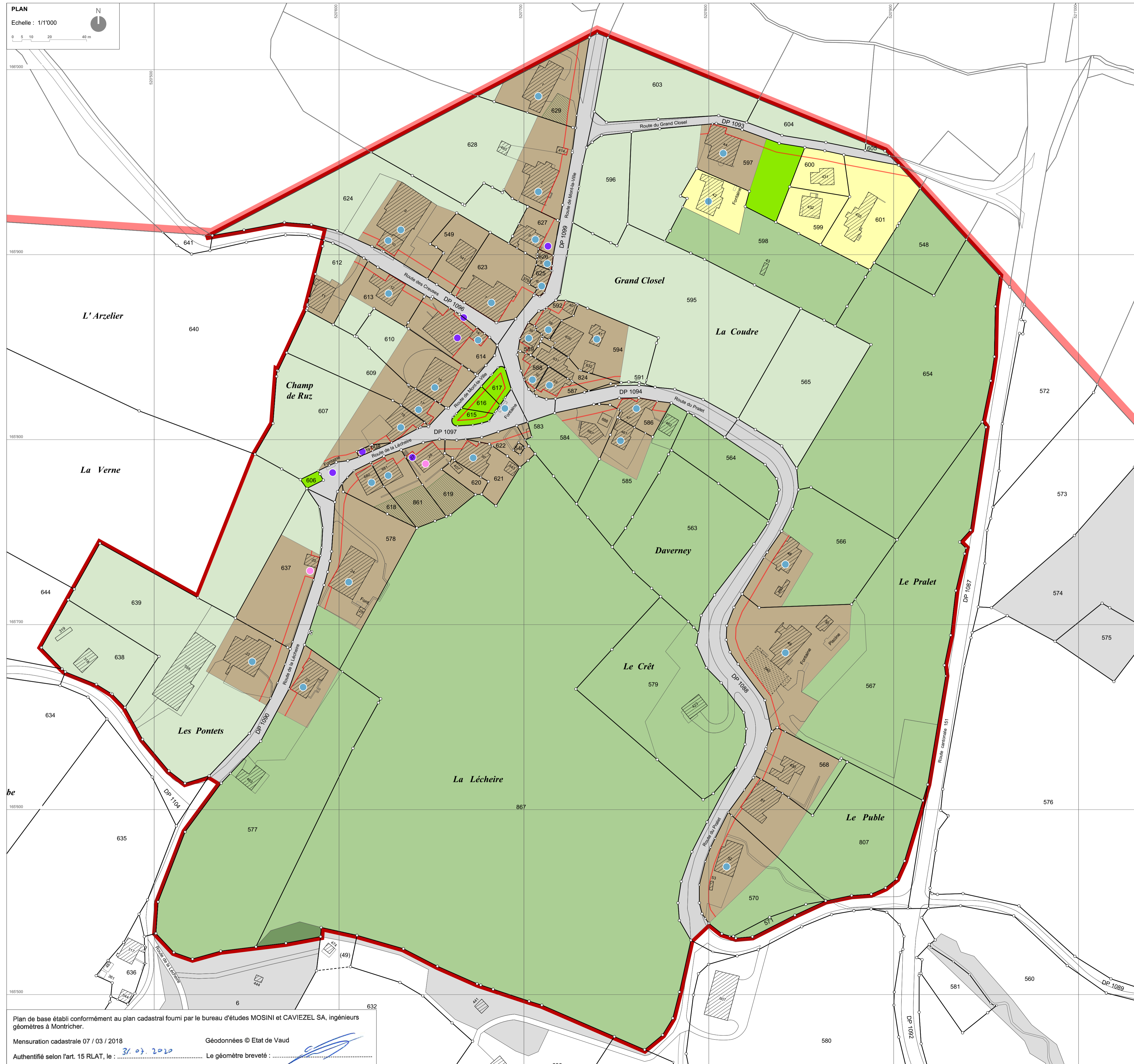
Version du (enquête publique) 08.07.2020

PLAREL LAUSANNE

Entrée en vigueur le

LEGENDE

- Limite communale
- Périmètre du plan du hameau de la Coudre
- Zone centrale 15 LAT B / secteur inconstructible
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Construction recensée - note 2 au recensement architectural
- Construction recensée - note 3 au recensement architectural
- Construction recensée - note 4 au recensement architectural
- Limite des constructions en bordure du domaine public



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA, ingénieurs géomètres à Montricher.
Mensuration cadastrale 07 / 03 / 2018 Géodonnées © Etat de Vaud
Authentifié selon l'art. 15 RLAT, le : 31.03.2020 Le géomètre breveté :
Eléments du cadastre hors de la limite communale mentionnés à titre indicatif